

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille treize, le 9 juillet à 19 h 00

Le Conseil Municipal d'Eyragues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Max GILLES, Maire.

Date de la convocation :
2 juillet 2013

Conseillers en exercice :	26
Présents :	22
Procuration :	1
Votes :	23

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2013

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, MISTRAL Christelle, MARCEL David, TAORMINA Corinne, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Absents représentés :

JULLIAN Madeleine à donné procuration à MISTRAL Christiane.

Absents excusés : AMAT Bruno, NIETO Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille M. Jean-Noël GUERINI, Sénateur, Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, M. Bernard REYNES, Député, Maire de Châteaurenard, M. Hervé CHERUBINI, Vice-Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Maire de Saint-Rémy de Provence, Mme Anne-Marie BERTRAND, Conseillère Générale, Mme Jacqueline CORNILLON, Maire de MAILLANE, Monsieur Michel PECOUT, Maire de GRAVESON, M. André BOURGES, Adjoint au Maire de BARBENTANE, les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19 h 00.

1. Intervention de M. le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône

Monsieur le Président du Conseil Général expose au Conseil le projet d'implantation d'un collège dans le secteur Nord Alpilles engagé depuis plusieurs années successivement avec les Communes de Barbentane, Graveson, puis Maillane.

Les difficultés rencontrées par ces trois communes pour la mobilisation du foncier nécessaire, en raison notamment des contraintes liées au Plan de Prévention des Risques d'Inondation, n'ont pas permis la finalisation de ce projet nécessaire à ce territoire afin d'assurer le développement de la capacité d'accueil en raison du développement démographique. A l'horizon 2020, il est envisagé un manque de 400 places.

Ce projet est également important pour la qualité de l'enseignement délivré aux enfants et du travail des personnels d'éducation et des enseignants.

Aussi, après concertation avec les Maires de Barbentane, Graveson, Maillane et Eyragues, Monsieur le Président du Conseil Général a décidé d'implanter finalement ce collège sur la Commune d'Eyragues et souhaite que cet établissement puisse être opérationnel pour la rentrée 2017.

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Président du Conseil Général pour cette décision et présente le projet de la commune pour réaliser cette opération.

Un terrain d'une superficie globale de 6,7 ha situé en limite d'agglomération est aujourd'hui classé en zone NC au POS. Ces terrains sont dans leur grande majorité et depuis de nombreuses années inexploités.

Au regard de ce projet et de la nécessité pour la commune de disposer de foncier afin de permettre la réalisation de logements sociaux et l'acquisition de terrain par les jeunes de la Commune en limitant la pression foncière, la Commune engagera, en partenariat avec le Conseil Général, une procédure de déclaration de projet à laquelle sera adossée une demande de déclaration d'utilité publique.

Ces procédures permettant à court terme de mettre en conformité le document d'urbanisme afin de permettre la réalisation de ces projets.

Au regard de la consommation de terrains agricoles, Monsieur le Maire indique que celle-ci est en partie compensée par le classement en zone ND de terrains sis Chemin de Saint Bonnet.

Monsieur le Maire invite le Conseil à approuver l'implantation d'un collège par le Conseil Général sur la Commune d'Eyragues et de valider le projet.

Après avoir entendu les exposés de Monsieur le Président du Conseil Général et de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (3 abstentions),

APPROUVE l'implantation par le Conseil Général d'un collège sur la Commune.

APPROUVE le projet présenté par M. le Maire.

2. Affaires financières

2.1. Budget Général Rectification du Compte administratif 2012 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Suite à l'adoption du compte administratif le 10 avril dernier, il a été constaté une erreur sur ce document due à un dysfonctionnement informatique qui a faussé la présentation du résultat de l'exercice.

Afin de respecter le principe de sincérité budgétaire, le prestataire informatique a été sollicité afin de résoudre cette erreur ce qui a été achevé le 28 juin dernier.

Aussi, il convient de retirer la délibération du 10 avril dernier et de délibérer à nouveau sur le compte administratif sur la base des résultats modifiés suivants :

Section de fonctionnement	Délibération du 10 avril	Après rectification
Dépenses	6 726 481,40	6 724 074,85
Recettes	7 141 501,39	7 141 501,39
Résultat	+ 415 019,99	+ 417 426,54
Section d'investissement		
Dépenses	6 720 160,14	6 550 602,50
Recettes	6 461 741,11	6 461 741,11
Résultat	- 268 419,03	- 88 861,39

Après cette présentation, et sortie de séance de M. le Maire, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif sur ces nouvelles bases.

2.2. Budget Général Rectification de l'affectation du résultat 2012 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Consécutivement au point précédent, le Conseil est appelé à retirer la délibération d'affectation du résultat 2012 prise le 10 avril dernier et d'approuver une nouvelle affectation selon les dispositions suivantes :

Section de fonctionnement : Affectation du résultat de 417 426,54 € au compte R1068

Section d'investissement : Report du résultat de – 88 361,39 au compte D001.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2012 tel que présenté.

2.3. Sollicitation d'une participation financière pour la réalisation de la Halle des producteurs auprès de la fondation d'entreprise Crédit Agricole (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de la réalisation de la Halle des producteurs locaux, une participation financière peut-être sollicitée auprès de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole. Aussi, il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de participation financière à hauteur de 40.000 € pour la réalisation de cet équipement.

Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole.

3. Affaires Administratives

3.1. Autorisation au Maire de conclure avec les consorts Lentheric un pacte de préférence en cas de cession des terrains classés en zone ND (D)

Rapporteur : Max GILLES

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 14 mai dernier, afin de parfaire cette modification, et de garantir la conservation de la vocation naturelle de cet espace, M. le Maire a proposé aux propriétaires qui l'ont accepté, de conclure au profit de la Commune un pacte de préférence en cas de cession de ces terrains.

Le Conseil Municipal autorise le M. le Maire à signer ce document.

3.2. Autorisation au Maire de conclure une convention avec l'Etat pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (D)

Rapporteur : Max GILLES

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat et le développement de l'e-administration, l'Etat a développé le protocole ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) pour la transmission par voie dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, il convient de conclure une convention entre la collectivité et les services préfectoraux.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

4. Biens – Patrimoine – Travaux

4.1. Autorisation au maire de signer les compromis d'acquisition des terrains au lieu dit "Les Craux" (D)

Rapporteur : Max GILLES

Dans le cadre du projet d'implantation d'un collège et de réalisation d'une opération d'aménagement à vocation d'habitat, et suite aux rencontres avec les différents propriétaires, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les compromis d'acquisition des terrains d'assiette de ces deux opérations.

5. Divers

Monsieur André RICARD indique qu'un platane route de Châteaurenard est en train de mourir.

Monsieur Pierre PANCIN rappelle aux conseillers que le rendez-vous pour la Pégoulade est fixé à 22h15 à la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire indique que l'instruction des permis de construire par la CARAD a débuté pour les communes d'Eyragues, Verquières et Orgon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES